

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32**

**Nombre de votants :

32**

**Date de convocation :
22 mars 2018**

**Date d'affichage :
3 avril 2018**

L'AN deux mille dix-huit, le **28 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, M. PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Jacques LAMY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2018**

QUESTION N° 16

OBJET : Archives de Riom Limagne et Volcans : convention de conservation et de communication par la Commune de Riom

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 14 mars 2018.

Le bâtiment actuel des Archives municipales de Riom, ouvert depuis 2015, conserve depuis son inauguration les archives administratives des services de la communauté d'agglomération. Une convention du 13 novembre 2014 fixe les obligations des deux parties.

Cette convention, qui liait les deux Collectivités pour la période 2015-2017 est dorénavant caduque pour trois raisons :

- échéance du terme,
- disparition de la communauté de communes Riom Communauté remplacée par la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,
- fin de la mutualisation d'un agent de catégorie B entre les deux Collectivités.

La convention, dont il est proposé d'approuver le renouvellement et les termes pour trois ans (2018-2020), précise les obligations de chacune des parties, fixe les relations entre le service des archives de Riom et les services de la communauté d'agglomération, et révisé les modalités de participation de la communauté d'agglomération aux frais de fonctionnement du bâtiment des Archives.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités de la nouvelle convention pour la période 2018 – 2020 et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 mars 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL